

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque Municipale - Fonctionnement - Appels à projets du Ministère de la Culture - Dotation générale de décentralisation - Année 2015 - Demandes de subventions

Monsieur Bard au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale de Dijon rayonne bien au-delà des limites de la ville, de par l'importance et la richesse de ses fonds, ainsi que la qualité du service rendu au public.

Ainsi, parmi les lecteurs inscrits, de nombreuses personnes (24 %) ne sont pas domiciliées à Dijon. La Ville est donc susceptible de bénéficier de concours financiers extérieurs, notamment de ceux de l'Etat et du Département de la Côte d'Or, pour le fonctionnement de cet établissement.

De même, depuis plusieurs années, le Ministère de la Culture reconduit des appels à projets destinés à soutenir des opérations concernant le patrimoine écrit aussi bien pour sa mise en valeur que pour sa numérisation ou pour des services culturels innovants.

Ces appels à projets, organisés conjointement par le service du livre et de la lecture et par les directions régionales des affaires culturelles, permettent, s'ils sont retenus par le Ministère de la Culture,

l'attribution de financements pouvant atteindre, selon les thèmes et les années, jusqu'à 60 % des dépenses éligibles.

La Ville est donc susceptible de bénéficier de concours financiers dans la mesure où la Bibliothèque Municipale répondrait à de nouveaux appels à projets en 2015.

Enfin, la Ville est susceptible de bénéficier de soutiens financiers, dont celui du Ministère de la Culture, dans le cadre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales. Cette aide financière peut concerner les projets mis régulièrement en œuvre par la Bibliothèque Municipale en matière de numérisation, de conservation préventive, de rétroconversion, d'équipements informatiques notamment numériques et d'accessibilité des services. L'aide de l'Etat pour ces projets peut varier de 20 % à 80 % du montant hors taxe de l'opération suivant la nature de l'opération.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale en 2015 ;

2 - solliciter au taux maximum, auprès de l'Etat ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des opérations qui seront engagées par la Bibliothèque Municipale, dans le cadre des appels à projets « patrimoine écrit » qui seront lancés par le Ministère de la Culture, ainsi que des travaux qui seront réalisés au titre de la conservation préventive, au titre de l'année 2015;

3 - solliciter au taux maximum, auprès de l'Etat ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des opérations qui seront engagées par la Bibliothèque Municipale, et qui entrent dans le cadre des projets courants soutenus par l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt (1ère fraction) ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ